

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE: PRODUCTIONS IMMOBILISÉES
TRAVAUX EN REGIE

L'an deux mille vingt-trois, et le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory.

EXCUSÉS : EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - BERHO COIRIGOIN Patrick - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

La Maire explique au Conseil Municipal que les travaux en régie, nommées dorénavant « productions immobilisées » correspondent à des travaux réalisés par le personnel communal et dont les matériaux ou matériels sont achetés ou loués directement par la collectivité. Ces immobilisations se valorisent et se comptabilisent en section de fonctionnement en prenant en compte ces charges de productions ainsi que celles du personnel, correspondant au coût de production.

Tout au long de l'exercice, le temps passé par les agents a été calculé. Cette année, le temps passé par les agents sur les travaux de réhabilitation du local de la podologue et d'amélioration et de reconfiguration du stade ont été calculés. L'état de ces travaux est présenté aux Conseillers. Ces travaux améliorant le patrimoine de la commune, ils sont intégrés en dépenses d'investissement par une opération d'ordre qui permet également de neutraliser ces dépenses de fonctionnement par une recette de fonctionnement de même montant. Pour cela, une décision modificative doit être votée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de voter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (040) : Bâtiments publics	11 935,20	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	15 891,52
2135 (040) : Instal.géné.,agencements,aménag	3 936,32		
	15 891,52		15 891,52

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	15 891,52	72 (042) : Production immobilisée	11 955,20
		72 (042) : Production immobilisée	3 936,32
	15 891,52		15 891,52
Total Dépenses	31 783,04	Total Recettes	31 783,04



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY